

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Compte-Rendu de la réunion du Conseil de Communauté du mardi 22 février 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 22 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 15 février 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, I. GUISE,

Mm A. DAMHEC, B. VAILLANT, Y. MEMBRE, D. WERBROUCK, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, D. TABARY, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, S. DEROUBAY.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,
M. S. DEROUBAY, absent et excusé, a été suppléé par M. E. LEROY,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné procuration à M. A. LEJOSNE,
M. J.C. MAYEUX, absent et excusé, a donné procuration à Mme E. DROMART,
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

Le conseil a pris acte de la démission de Monsieur Michel FLAHAUT, élu délégué au Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) et a élu en remplacement de ce dernier Madame Evelyne DROMART, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Sud Artois.

Le conseil communautaire a également pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires établi au titre de l'exercice 2022, préalablement au vote des budgets primitifs principal et annexes de l'intercommunalité. Il a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés les orientations contenues dans le rapport présenté par Monsieur le Vice Président en charge des Finances.

Le conseil de communauté a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- le procès-verbal du conseil communautaire du 9 décembre 2021 et des décisions attachées à la réunion de conseil du 22 février 2022,

- le renouvellement de la Convention triennale avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- les conventions financières passées avec les structures d'insertion BRIF, AIR, REGAIN, EVE-AISM et COIN FAMILIAL,
- le bail avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Artois concernant l'occupation du Bâtiment relais chemin des Anzacs à Bapaume.
- le plan d'actions en faveur de l'égalité Hommes-Femmes,
- les lignes directrices de gestion concernant le personnel titulaire et contractuel de l'intercommunalité,
- les modifications apportées au tableau des emplois de l'intercommunalité,
- la réponse des intercommunalités du Sud Artois et des Campagnes de l'Artois dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts Programme LEADER 2023-2027,
- la sollicitation d'une aide départementale à l'hébergement touristique concernant les travaux d'aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars à Bapaume,
- l'acquisition d'un terrain situé sur le territoire de la Commune de Beaumont-Hamel (Somme) dans le cadre de la valorisation et sécurisation des lieux de mémoire à Puisieux,
- l'attribution du marché concernant la prestation de service pour la réalisation des contrôles périodiques des installations ANC confiée au Cabinet AGENOR-GEONORD pour une année reconductible deux fois.,
- l'adhésion au Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités dans le cadre de la compétence mobilité,
- le renouvellement de l'expérimentation Taxi Solidaire pour une année supplémentaire
- Convention avec le FJEP de Pas en Artois dans le cadre de la compétence mobilité,
- la convention avec le SIVU du RPI Alette-Douchy les Alette pour l'organisation des transports scolaires dans le cadre de la compétence mobilité,
- le renouvellement de la convention PDIPR avec le Département du Pas-de-Calais pour l'entretien de quatre chemins de randonnée,
- la tarification des activités pratiquées à la piscine intercommunale Oxygène du Seuil de l'Artois,
- le renouvellement et développement de la charte Séjours au titre des accueils de séjours,
- le renouvellement de la convention de mandat passée avec la Société Publique Locale de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois dans le cadre du fonctionnement du Musée Bullecourt 1917,
- la tarification visites guidées en individuel ou en groupe organisées dans le cadre du Musée de Bullecourt 1917,
- la gratuité des journées des 22, 23 et 24 avril 2022 organisées au Musée de Bullecourt 1917 à l'occasion du dixième anniversaire de l'ouverture du musée,
- la tarification de produits dérivés pour le Musée de Bullecourt 1917.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.